



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°22-2024-116

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET

22-2024-04-18-00001 - Arrêté du 18-04-2024 de la médaille de l'enfance & des familles (2 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-04-18-00001

Arrêté du 18-04-2024 de la médaille de l'enfance
& des familles



**Arrêté
portant attribution de la médaille de l'enfance et des familles
Promotion 2024**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, articles D. 215-7 à D. 215-13 ;

Vu le décret n° 2022-203 du 17 février 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles ;

Vu les propositions adressées le 26 mars 2024 par l'union départementale des associations familiales (UDAF 22) ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La médaille de l'enfance et des familles est décernée à l'occasion de la promotion 2024 aux personnes dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leur mérite et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Madame Catherine FROISSART, domiciliée à Binic-Étables-Sur-Mer ;
- Madame Stéphanie HAUTEVILLE, domiciliée à Guingamp ;
- Madame Claudine PARANTHOEN domiciliée à Minihy-Tréguier.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le

18 AVR. 2024

Le Préfet,



Stéphane ROUVÉ